

**Procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du conseil d'établissement
de l'École des Tournesols et de l'immeuble de la Petite-Ourse du
mardi 8 décembre 2020 tenue à 18h30**

Étaient présents

Membres parents :	Annie Charbonneau-Fortin, Prés Anna Kane Siobhan McSharry	Amélie Choquette, VP/Secr Geneviève Martineau, CP Zino Russo
Membres équipe-école :	Dajmila Abid, Ens François Bernier, Ens Sylvie Archambault, Ens Véronique Saladin, pers. soutien	Daniel Turcotte, Ens Stéphane Rakotomahazo, SdG Véronique Harrisson, Ens
Direction :	Isabelle Lowe, directrice Rachelle Ada, directrice adjointe Martine Émond, directrice adjointe	
Invités CSSPO	Stéphane Lacasse, DgA CSSPO	Benoît Prud'homme, Dir. SOST au CSSPO
OPP	Amy Mills	
Public :	Fanie Laliberté Geneviève Maheux Johane Blais Roxane Portelance Véronique Lepage	Benoît Gosselin Jessica Bialek Marie-France Maisonneuve Véronique Coulombe Geneviève Rousseau

Était absent Jean-François Tremblay, membre parent

1. Présences et vérification du quorum (18 h 31)

La Présidente souhaite la bienvenue et constate qu'il y a quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Madame Harrisson propose, appuyée de Mme McSharry, l'adoption de l'ordre du jour avec modifications.

CE29-20-21 -13

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2020

Madame Harrisson propose, appuyée par Mme McSharry, d'adopter le procès-verbal du 10 novembre 2020.

CE29-20-21 -14

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal du 10 novembre 2020

- Jeux dans la cour d'école de l'immeuble de la Petite-Ourse : Le processus suit son cours. Madame Joëlle Matte et la direction se sont occupées de la sélection du matériel, de l'organisation de la commande ainsi que des soumissions.
- Stationnement : La direction mentionne être en communication avec le service de l'organisation scolaire du CSSPO et la ville de Gatineau par rapport au besoin de signalisation. Le plan sera partagé dès que prêt : affiches pour les berlines, l'équipe-école, sens unique pour les débarcadères.
- Sondage pour la cour d'école : suivi au point 10.3.
- Traiteur : l'entreprise L'Indocile a repris l'offre le 29 novembre dernier.
- Comité cour-école : suivi au point 10.3.
- Mise à jour du site Internet de l'école des Tournesols et de la page Web : l'agente de bureau ayant quitté, les droits doivent être donnés à une autre personne. La direction s'engage à assurer un suivi à la prochaine rencontre.

6. Interventions

6.1. Intervention du public

Aucune intervention du public.

6.2. Intervention des membres de la communauté

Aucun membre au CÉ cette année.

6.3. Mot du porte-parole de l'O.P.P.

Amy Mills représentante de l'O.P.P. annonce que le comité a tenu sa première rencontre le 4 décembre dernier. Le comité est déterminé à offrir aux élèves des deux immeubles des activités à faire durant l'année scolaire virtuellement en organisant des initiatives telles que : des rencontres du type raconte-moi une histoire ou faisons un bricolage, un BINGO, une partie de Big liars (détecteur de mensonges), ou encore un karaoké virtuel!

Pour la fête de Noël, madame Mills annonce que l'O.P.P. organisera avec le personnel de l'école une activité où le Père Noël sera présent virtuellement.

Monsieur Turcotte tient à remercier madame Mills et tous les parents qui décident de s'impliquer dans la vie scolaire des enfants.

7. Propositions :

7.1. Destination des immeubles (école des Tournesols et immeuble de la Petite-Ourse)

Messieurs Lacasse et Prud'homme remercient le Conseil d'établissement pour son accueil. Depuis leur dernière présence dans cette école, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et ils sont heureux d'être de retour pour discuter de la solution à retenir pour l'organisation scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2021 et les suivantes à la lumière des décisions prises pour les élèves de la future école secondaire 040 du secteur Aylmer. Les deux options ci-dessous sont à ce jour en évaluation et le CSSPO souhaite informer les membres du CÉ des solutions possibles et des enjeux.

SOLUTION A : À l'année scolaire 2021-2022, les élèves des niveaux préscolaire, 1^{re} et 2^e année fréquenteraient l'immeuble de la Petite-Ourse et les élèves de la 3^e à la 6^e année fréquenteraient l'immeuble des Tournesols. Dès l'année scolaire 2022-2023, les élèves du préscolaire à la 6^e année seraient regroupés selon leur bassin d'appartenance : bassin de l'immeuble des Tournesols (029) ou bassin de l'immeuble de Petite-Ourse (035), comme établi par le Conseil des Commissaires le 13 décembre 2017. Chacun des immeubles offrirait les services éducatifs du préscolaire à la 6^e année inclusivement à compter de l'année scolaire 2022-2023.

SOLUTION B : Dès l'année scolaire 2021-2022, les élèves du préscolaire à la 6^e année seraient regroupés selon leur bassin d'appartenance : bassin de l'immeuble des Tournesols (029) ou bassin de l'immeuble Petite-Ourse (035), comme établi par le Conseil des Commissaires le 13 décembre 2017. Chacun des immeubles offrirait les services éducatifs du préscolaire à la 6^e année inclusivement.

Monsieur Lacasse précise que le CSSPO est ouvert aux deux solutions et souhaite avant tout sonder les parents des élèves qui habitent l'un ou l'autre des bassins de l'école quant à la solution à retenir pour l'organisation scolaire de la rentrée scolaire en septembre 2021.

Intervention du conseil d'établissement (CÉ)

Question 1

Vous parlez d'un sondage, est-ce que ce dernier sera décisionnel ou servira-t-il seulement à prendre le pouls?

Réponse : La décision finale appartient toujours au Conseil d'administration du CSSPO, mais le sondage permettra de guider la décision étant donné que le CSSPO devra inévitablement présenter la modification de l'acte d'établissement au CÉ de l'école des Tournesols. Plusieurs facteurs sont à prendre en considérations lorsqu'un centre de services scolaire sépare une école en deux immeubles : plus de marcheurs, moins d'autobus.

Question 2

La projection des bassins ne fait pas mention de la maternelle 4 ans. Considérant la volonté du gouvernement d'aller de l'avant avec cette initiative, quelle est la garantie que le bassin ne sera pas à revoir pour l'année scolaire 2021-2022?

Réponse : Les représentants du CSSPO confirment qu'à ce jour, il n'est pas possible d'élargir l'offre à plus des onze classes actuelles. En septembre 2020, le CSSPO a fait la demande d'ajout d'espace pour tous ses secteurs, incluant Aylmer (quatre classes demandées pour des Tournesols et quatre classes pour l'immeuble de la Petite-Ourse).

Question 3

Où sera construite l'école 037 ? Est-ce que son ouverture aura un impact sur le bassin de l'école des Tournesols ou de la Petite-Ourse?

Réponse : Le CSSPO annonce avoir procédé à l'acquisition d'un terrain sur la rue du Golf, dans le projet La Croisée du secteur Aylmer, pour la construction de l'école primaire 037. La future école aura une capacité de 650 élèves et la création de son bassin aura une incidence sur le bassin de l'école des Tournesols.

Question 4

Selon les projections, il semble que les classes spécialisées resteront dans le bassin de l'école de la Petite-Ourse. Est-ce le CSSPO est en mesure de le confirmer?

Réponse : Oui, les classes spécialisées TSA resteront à la Petite-Ourse.

Question 5

Est-ce que le CSSPO prévoit une augmentation de la clientèle des classes spécialisées?

Réponse : Dans les projections actuelles, le nombre d'élèves dans les classes spécialisés est maintenu.

Question 6

Est-ce que le CSSPO prévoit assurer la compilation des résultats du sondage par une firme externe?

Réponse : Non, le CSSPO comptabilisera les résultats et assure les membres du CÉ qu'ils peuvent leur faire confiance.

Question 7

Est-ce que le CSSPO est en mesure de confirmer si les bassins des deux écoles sont toujours les mêmes que lors de la création du bassin de l'école 035 en 2017?

Réponse : Effectivement, le découpage des bassins n'a pas été modifié depuis. L'immeuble de la Petite-Ourse, toujours incomplète en 2021-2022, comblera son bassin en accueillant peut-être des élèves en surplus des écoles du secteur (Forêt, Portage, Vieux-Verger, Village).

Question 8

Est-ce que le CSSPO a pris en considération, avant de se présenter devant les membres du conseil d'établissement, les nombreux défis auxquels font face l'équipe de la direction et de l'équipe-école depuis la séparation en cycle des deux écoles? Du haut roulement de personnel, aux nombreux défis imposés aux membres du service de garde, en passant par le casse-tête des navettes aux nombreuses difficultés à gérer les deux immeubles (cour d'école, collecte de fonds, haut trafic devant les deux écoles), les défis ne manquent pas et devraient à eux seuls éviter ce sondage pour directement aller à la seule décision qui fasse sens.

Réponse : Les représentants du CSSPO se disent conscients des défis imposés par la situation, mais le changement d'acte d'établissement les oblige à sonder les parents que la séparation en bassin des deux immeubles soit exécutée en 2021-2022 ou en 2022 -2023.

Question 9

En fonction des chiffres présentés aujourd'hui, dans les deux scénarios présentés, combien d'enfants changeront d'école?

Réponse : Les chiffres finaux ne sont pas disponibles en ce moment, mais le CSSPO estime qu'environ 287 élèves seraient touchés en conservant la séparation des immeubles par cycle, un nombre moins élevé que si les deux immeubles accueilleraient leur bassin respectif.

Question 10

Les élèves du préscolaire ne sont pas indiqués dans les cohortes 2021-2022 et 2022-2023 présentées au CÉ.

Réponse : Le CSSPO confirme que les données seront ajustées lorsque le sondage sera envoyé aux parents des élèves des deux bassins.

Question 11

Est-ce que les enseignants auront droit de répondre au sondage?

Réponse : Le CSSPO confirme que la direction discutera avec le personnel de l'école et que toute l'équipe-école pourra répondre au sondage.

Question 12

Les élèves du bassin de l'école des Tournesols ont fait l'objet de nombreux changements depuis l'ouverture de l'école que ce soit avec l'ouverture de l'école de la Forêt, les surplus à l'école des Rapides-Deschênes et plus récemment, la séparation en cycle. Est-ce que les élèves ayant changé d'école à plusieurs reprises depuis le début de leur cheminement scolaire seront pris en considération lors du retour en bassin des deux écoles?

Réponse : Le CSSPO confirme que cela ne sera pas le cas.

Intervention du public

Question 12

Quels sont les autres enjeux auxquels les parents et les élèves auront à faire face si le sondage amène à une séparation immédiate?

Réponse : Le CSSPO mentionne que nonobstant le choix des parents, l'organisation des services de garde sera affectée.

Question 13

Comment la décision finale sera-t-elle prise?

Réponse : Le CSSPO indique que l'opinion des parents des élèves des deux bassins sera importante, le cheminement habituel pour un changement d'acte d'établissement suivra son cours.

Question 14

Est-ce que des changements sont à prévoir pour les bassins?

Réponse : Le CSSPO mentionne que le découpage des bassins n'a pas été modifié depuis la décision entérinée en 2017. L'immeuble de la Petite-Ourse, toujours incomplète en 2021-2022, comblera son bassin en accueillant les surplus des élèves des écoles du secteur (Forêt, Portage, Vieux-Verger, Village). Ceci étant dit, la future école 037 aura une incidence sur le bassin de l'école des Tournesols.

Question 15

Va-t-on manquer le bateau pour bien structurer l'école de la Petite-Ourse?

Réponse : Le CSSPO mentionne que dès qu'une école est instituée, elle doit produire un projet éducatif qui implique le CÉ élu lors de l'assemblée générale. Les couleurs de cette école seront données avec les gens qui sont en place à ce moment.

Question 16

Est-ce que les budgets sont déjà déterminés? Comment seront séparés les biens et achats?

Réponse : Le CSSPO confirme qu'il consultera le CÉ pour cette question.

Question 17

Comme tous les parents ne sont pas présents et que les documents présentés aujourd'hui, est-ce que le CSSPO peut confirmer que le sondage transmis aux parents sera plus précis sur les décisions et le fait qu'ultimement les deux écoles accueilleront leurs bassins respectifs?

Réponse : Le CSSPO indique que le sondage sera transmis à la présidente du CÉ pour fins de modification et d'approbation.

Question 18

Quelles sont les dates déterminantes des prochaines étapes?

Réponse : Le CSSPO mentionne que dès la compilation des résultats du sondage, les étapes en découlant seront automatiquement entamées incluant l'entérinement du souhait des parents par le comité de parents du CSSPO.

La présidente du conseil d'établissement remercie les représentants du CSSPO, du Conseil d'établissement et de la communauté pour leur présence et rappelle au Centre de services scolaire des Portages- de-l'Outaouais leur engagement à respecter les résultats du sondage, sondage qu'elle accepte de réviser avant transmission.

Les représentants du CSSPO remercient l'ensemble des personnes présentes pour la rencontre et indiquent souhaiter que la solution qui recevra le plus grand pourcentage de vote satisfera la majorité des utilisateurs des deux immeubles.

8. Proposition(s)

8.1. Campagne de financement (Carte de souhaits) pour les activités liées aux finissants de la 6^e année (fonds à destination spéciale de l'école des Tournesols 029)

Comme par les années passées, les enseignants de la 6^e année souhaitent procéder de nouveau à la vente de cartes de vœux et à l'organisation d'une pièce de théâtre afin de défrayer les frais des sorties de fin d'année.

Les activités de financement discutées sont proposées par madame Choquette, et appuyées par monsieur Turcotte.

CE29-20-21 -15

Adoptée à l'unanimité

9. Consultations

9.1. Cadre budgétaire 2021-2022 du CSSPO

Contrairement aux années antérieures, le CSSPO invite les CÉ à soumettre leurs recommandations quant au cadre budgétaire à approuver.

L'article 275 de la Loi sur l'instruction publique encadre le processus de répartition budgétaire : « 275. Le centre de services scolaire établit, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents et en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du quatrième alinéa de l'article 193.3, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus.

« 275.1. Le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition des revenus visés à l'article 275 en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du quatrième alinéa de l'article 193.3. Cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres. La répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire, de ses établissements d'enseignement et de ses comités.

« 275.2. Le centre de services scolaire inclut dans son rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués. »

Il est possible pour les membres de soumettre leurs commentaires à la présidente par courriel d'ici le 16 décembre 2020.

10. Informations :

10.1. Correspondance

Aucune correspondance.

10.2. Projet éducatif 2018-2022

L'équipe de la direction confirme que le Projet éducatif 2018-2022 est toujours à l'ordre du jour et que le plan d'action annuel pour le déploiement des moyens pour atteindre les objectifs qui porteront essentiellement sur la littératie a été complété.

10.3. Comité cour d'école

Madame Lowe mentionne que le comité de la cour d'école de l'immeuble de la Petite-Ourse est rendu à l'étape de la consultation auprès des utilisateurs de la cour d'école.

À la suite de la compilation des résultats du sondage, un plan d'aménagement sera présenté. Plus ce plan sera précis, plus il sera facile d'aller chercher des subventions.

10.4. Formation pour les membres du CÉ

La présidente remercie les membres qui ont pris le temps de compléter la formation obligatoire qui vise à les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs prévus dans la Loi sur l'instruction publique.

La Présidente rappelle que tous doivent avoir complété leur formation avant la période des Fêtes.

10.5. Journées à la maison

Madame Lowe annonce que les parents recevront, au plus tard le 14 décembre prochain, un courriel les informant des journées « à la maison » en prévision de la période des Fêtes.

Le Ministre demande que les enseignants gardent un contact quotidien avec les élèves. Ça peut prendre plusieurs formes, comme un appel téléphonique ou une courte discussion sur Teams, avec des lectures ou des travaux à faire.

Les tablettes et les ordinateurs portables à ce jour disponibles seront prioritairement distribuées aux élèves du 3^e cycle en fonction des réponses reçues des parents lors du sondage transmis à l'automne 2020.

Pour les élèves EHDAA, le prêt du matériel dépendra des besoins identifiés par le personnel.

Proposition d'un ajout de 15 minutes à la réunion

Il est proposé par madame Choquette et appuyé par madame Abid d'ajouter un 15 minutes à la réunion.

CE29-20-21-16

Adoptée à l'unanimité

11. Rapports :

11.1. Présidence

La présidente tient à remercier l'équipe pour leur formulaire de déclaration d'intérêt.

11.2. Direction

Madame Lowe mentionne le partenariat avec les Partenaires d'Aylmer, anciennement Québec en forme, une association pour aider les gens dans différents domaines tels que pédagogique ou d'intégration qui permet d'offrir des formations populaires, et dont l'offre sera bonifiée.

La direction souligne que plusieurs projets sont à prévoir avec l'arrivée des festivités en respect des bulles et règles sanitaires.

11.3. Enseignant et professionnel

Le personnel enseignant tient à souligner le travail de la présidente.

11.4. Personnel de soutien

Mesdames Rakotomahazo et Saladin précisent que malgré les changements effectués en novembre, tout se passe bien au service de garde. Les éducatrices font un travail incroyable en respect avec toutes les mesures et contraintes imposées par la zone rouge.

De très beaux mots des parents envers les activités et les éducatrices.

11.5. Représentant au Comité de parents de la CSSPO

Madame Martineau souligne que lors de la dernière rencontre de consultation des parents du Comité fut mentionnée la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés par une école*. La représentante mentionne qu'elle fera parvenir les changements à la politique aux membres du CÉ et qu'elle demande un retour des membres du CÉ d'ici janvier 2021.

11.6. Représentant au Comité EHDAA

Le représentant est absent.

12. Varia

12.1. Campagne de financement

Madame McSharry demande pourquoi notre école n'emboîte pas le pas de certaines autres du CSSPO avec la tenue de campagnes de financement de type dîner pizza. La direction indique que par souci de restreindre au minimum la manipulation et en souci des règles sanitaires imposées dans les écoles en zone rouge, en plus du manque de personnel dans les deux immeubles, la priorité de la direction n'est pas à la tenue de ces campagnes de financement présentement.

Madame Lowe mentionne que des suggestions de campagnes de financement en lien avec les saines habitudes de vie ont été présentées à la direction et pourraient voir le jour après la période des Fêtes. La direction s'engage à revenir sur ce sujet à la rencontre de février.

La direction précise que les suggestions peuvent être présentées à l'équipe de la direction par toute personne de l'extérieur à l'école, et que ces dernières seront au préalable présentées à l'équipe-école qui décidera si l'idée ira de l'avant.

13. Levée de l'assemblée (20 h 36).

Il est proposé par madame Rakotomahazo et appuyé par madame Martineau que la séance soit levée.

CE29-20-21-17

Adoptée à la majorité



Prochaine rencontre : le mardi 9 février 2021 à 18 h 30 sur la plateforme Teams.

Annie Charbonneau-Fortin
Présidente

Isabelle Lowe
Directrice

Résolution : CE29-20-21 - _____

Adoptée à la majorité